MP/SS

IVRY s/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE JEAN BONNEFOIX (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Jean Bonnefoix par la société Serpollet – 19 rue le Bois Cerdan – 94460 Valenton, agissant pour le compte de GRDF – 60 rue Pierre Brossolette – 91220 Brétigny-sur-Orge (raccordement au gaz),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Jean Bonnefoix** à compter du **17 janvier 2024** à **9 heures** jusqu'au **2 février 2024** à **16 heures 30 :**

- **Neutralisation de six places de stationnement** entre les n°s8 et 10,
- **Neutralisation du trottoir** au droit du n°8 bis : les piétons seront déviés sur le stationnement neutralisé à cet effet,
- **Neutralisation du trottoir** face au n°8 bis : les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes,
- **Neutralisation successive de la voie de circulation** face au n°8 bis : **la circulation alternée** sera gérée par hommes trafic avec piquet k10,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

IVRY s/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- RATP,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Serpollet – 19 rue le Bois Cerdan – 94460 Valenton.

FAIT EN MAIRIE, LE 27 DEC. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 28 DEC. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon